



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-060

Séance du 03 juillet 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Nathalie FABRE, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Budget Annexe Eau : Virements de crédits

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le Budget Primitif 2024, les restes à réaliser (RAR) ont été déduits de l'excédent d'investissement reporté à tort, il convient donc de réintégrer cet excédent dans les recettes d'investissement dudit budget et de l'équilibrer avec des dépenses d'investissement, à savoir :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	MONTANT
OPNI - 217531 – réseaux d'adduction d'eau	5 300,00 €
OP 11 - 2317 – immobilisations corporelles	10 133,03 €
TOTAL	15 433,03 €
RECETTES	
	MONTANT
001 – Excédent d'investissement reporté	15 433,03 €
TOTAL	15 433,03 €
SOLDE	0,00 €

Par ailleurs, il y a lieu de majorer des dépenses de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	MONTANT
022 – Dépenses imprévues	- 9 189,36 €
673 - Charges exceptionnelles	9 189,36 €
SOLDE	0,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 081-200034049-20240703-2024_060-DE

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, approuve les virements de crédits susvisés

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn



La Secrétaire de séance,

Véronique ACROIX

